

« MA THÈSE EN 180 SECONDES », UNE AFFAIRE DE DOCTORANTES

Publié le 27 mai 2016



par Christian Du Brulle

Vingt et un candidats étaient en lice, jeudi, à Bruxelles, à la finale interuniversitaire belge du concours « [Ma Thèse en 180 secondes](#) ». Cette année, le jury a nettement préféré les prestations des candidates à celles des candidats. Les trois lauréats de la cuvée 2016 sont en effet des lauréates.

Ludivine Van den Biggelaar prépare sa thèse à l'Université Catholique de Louvain (UCL). Delphine Del Marmol en fait de même à l'Université de Namur (UNamur) tandis que Marie-Sophie de Clippele y travaille à l'Université Saint-Louis (USL-B). Cette dernière université étant [l'organisatrice de la finale belge de 2016](#).

Les deux premières lauréates travaillent sur une problématique liée à la santé. La troisième se concentre sur une question de droit lié au patrimoine.

Trois minutes et une illustration pour expliquer et convaincre

Le principe de ce concours est simple. Ces jeunes chercheurs, qui préparent une thèse de doctorat ou qui viennent tout juste de la défendre, ont droit à trois petites minutes et une seule illustration projetée derrière eux pour faire partager avec un public pas nécessairement scientifique la thématique et les enjeux de leur recherche. Le titre de leur thèse et un titre simplifié servent de mise en bouche. Place ensuite à leur prestation scénique, en 180 secondes maximum. Au risque sinon d'être disqualifié(e).

Des médicaments produits plus proprement

Ludivine Van den Biggelaar a sans aucun doute surpris le jury par le dynamisme de sa prestation. Doctorante en sciences agronomiques et ingénierie biologique à l'Institut de la matière condensée et des nanosciences de l'UCL. L'objectif de sa thèse ? Rendre l'industrie pharmaceutique plus propre en utilisant des enzymes...récupérées et réutilisées après chaque réaction chimique. Mais pour cela, il faut les immobiliser ! Le projet de Ludivine mêle des matériaux qui proviennent du vivant et l'ingénierie avec un travail sur les supports, les surfaces et les procédés. L'objectif ? Obtenir un résultat très concret, applicable au niveau industriel.

Voici ce qu'elle disait de ses travaux lors d'une interview au début du printemps, lors de la finale du concours réalisée au sein de son université.

Droit et patrimoine

Marie-Sophie de Clippele, doctorante à l' USL-B et aspirante F.R.S.-FNRS, est passionnée par le patrimoine. Elle s'interroge sur les concepts de propriétés et sur les obligations qui y sont liées. Cette juriste diplômée de l' USL-B et qui a ensuite fait deux années de barreau en France et en Belgique, met aujourd'hui déjà sa passion pour le droit et pour le patrimoine au service d'une association active dans ce domaine.



Marie-Sophie de Clippele, (USL) lors de la présentation sur scène de sa thèse en 180 secondes.

Le titre de sa thèse: « La responsabilité du patrimoine culturel, une propriété revisitée ». Ou, dit plus simplement: « Propriétaire de patrimoine culturel, un cadeau empoisonné? »

Écoutez ici sa prestation lors de la finale interuniversitaire.

>

A l'UNamur, Delphine Del Marmol nous présente son super-héros préféré: Rufus. Il s'agit d'un rat-taube nu. Visuellement, l'animal est peu ragoûtant. Mais il présente une particularité qui intéresse beaucoup la chercheuse. Il ne souffre jamais de cancer! Les mécanismes moléculaires de cette « protection » sont au cœur de la recherche de la scientifique, dont voici la prestation filmée lors de la finale universitaire namuroise.

Rendez-vous en septembre, au Maroc

Difficile de parler de sciences, de vulgariser sa thèse en 180 secondes? Si l'exercice n'est pas simple, les trois lauréates de l'année montrent que c'est à la portée de chaque scientifique. Pourvu qu'il, ou elle, intègre cette dimension dans ses travaux.

Comme le rappelait le Pr Pierre Jadoul, recteur de l'Université Sant-Louis, en guise d'introduction à la finale interuniversitaire belge de cette année, « ce concours vise aussi à rapprocher le monde de la recherche et le grand public. Ce qui entre clairement dans les missions de l'université ».

Pour les trois lauréates, cap désormais sur le Maroc. Fin septembre, c'est dans ce pays que se tiendra la finale internationale 2016 de « Ma thèse en 180 secondes ». Un autre défi à relever, mais un défi qui n'est pas insurmontable. La preuve? L'an dernier, [C'est le lauréat belge Adrien de Liège \(de l'Université de Liège\) qui a remporté la finale internationale 2015, alors organisée à Paris!](#)

Après « MT 180 », place à « Dance your PhD »?

Vulgariser ses recherches doctorales sur scène, en trois minutes, c'est bien. Mais pourquoi ne pas pousser un cran plus loin la créativité des chercheurs? Par exemple en les amenant à « [Danser leur thèse](#) »? Un concours du genre a déjà eu lieu. Et il n'est pas organisé par des farfelus! C'est le journal scientifique « Science » qui est derrière cette initiative...